

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**RÉGIE ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - SITE DE DAINVILLE
TARIFICATION 2020**

Vu l'arrêté constitutif et les décisions relatives à l'acte constitutif modifié dont la dernière en date du 19 mars 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 13 novembre 2017 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2°),

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité d'actualiser la tarification des Archives départementales, site de Dainville,

DÉCIDE :

Article 1 : Il est décidé de fixer comme suit, pour l'année 2020, les prix de vente des publications proposées aux archives départementales de Dainville :

Publications	Prix de vente unitaire public	Prix de vente unitaire libraire
L'abbaye Saint-Vaast dans la tourmente de la Grande Guerre	15,00 €	10,00 €
La Manche, lien dans l'histoire du Kent et du Pas-de-Calais. Actes du colloque de Wimille du 30 mai 2008.	12,00 €	8,00 €
Nos ancêtres chez le notaire : vivre et mourir à la fin de l'Ancien Régime Cahier du service éducatif numéro 2.	5,00 €	3,00 €
Courrières 1906 : du drame à la colère Aux sources de l'Histoire du Pas-de-Calais ; Cahier du service éducatif numéro 1.	5,00 €	3,40 €
Quand le Pas-de-Calais s'exposait : expositions universelles, internationales, régionales et thématiques de 1851 à 1939	18,00 €	12,00 €
Une petite Angleterre ? Les Britanniques sur la Côte d'Opale (1814-1904)	18,00 €	12,00 €
Le Pas-de-Calais et la mer	20,00 €	13,00 €
Histoire d'un site : la réhabilitation par le Conseil général de l'ancien refuge de l'abbaye d'Étrun	8,00 €	5,30 €
La Grande Reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre. Actes du colloque d'Arras.	25,00 €	16,50 €
Chefs-d'œuvre et circonstances	7,00 €	5,00 €
À l'identique 1997	6,00 €	4,00 €
Honneur et patrie, 200 ans de Légion d'honneur dans le Pas-de-Calais	7,00 €	4,60 €
Deux siècles de Légion d'honneur à Boulogne-sur-Mer	7,50 €	5,00 €
Aux origines de sa propriété	5,00 €	3,40 €
1914-1918, le Pas-de-Calais en guerre : les gammes de l'extrême	18,00 €	12,00 €
Georges Besnier (1879-1961) ou l'intelligence et la vertu par Nathalie Vidal, 1998.	9,00 €	6,00 €
1936, le front populaire dans le Pas-de-Calais	17,00 €	12,00 €
Moulins du Pas-de-Calais	15,00 €	10,00 €
Album archéologique de l'arrondissement de Béthune	64,00 €	43,00 €
Armorial Pas-de-Calais - Tome 1 : Arrondissement d'Arras	46,00 €	30,00 €

Armorial Pas-de-Calais – Tome 2 : Arrondissements de Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil, Saint-Omer	46,00 €	30,00 €
Armorial Pas-de-Calais - Collection	76,00 €	53,00 €
Le chemin de fer dans le Pas-de-Calais, des origines à 1914	29,00 €	19,00 €
La petite reine des postes	23,00 €	15,00 €
Mémoires de pierre	15,00 €	10,00 €
Les conventions collectives de la mine, 1891-1947	13,00 €	9,00 €
Éducation et révolution dans le Pas-de-Calais	15,00 €	10,00 €
Cinquante figures du Pas-de-Calais pendant la Révolution	15,00 €	10,00 €
Les provinces sont mortes ! Vive le Pas-de-Calais ! 1780-1790	14,00 €	9,00 €
Le Pas-de-Calais dessiné par Félix et Alfred Robaut	12,00 €	8,00 €
Lettre à Pierre Lesdain	7,00 €	5,00 €
1848 Le Pas-de-Calais et la Révolution	15,00 €	10,00 €
Les préfets et les présidents du Conseil Général du Pas-de-Calais	5,00 €	3,00 €
Petit guide du lecteur	21,00 €	14,00 €
Ardres. Inventaire des archives communales	8,00 €	6,00 €
1848 Le Pas-de-Calais et la Révolution	15,00 €	10,00 €
« Peintres de la côte d'Opale au XIXe siècle, Collections du Département du Pas-de-Calais » - Catalogue de l'exposition présentée à la Maison du Port d'Etaples du 29 juin au 15 décembre 2013, Somogy.	10,00 €	-
« Visages de terre et de mer : regards de peintres à Wissant à la fin du XIXème siècle », Catalogue de l'exposition organisée à la Maison du Port d'Etaples du 20 septembre 2014 au 20 janvier 2015, Silvana Editoriale, 2014.	10,00 €	-
« Le bord de l'eau, Canche et Authie, photographies de Hugues Fontaine », Catalogue de l'exposition présentée à la Maison du Port d'Etaples du 12 janvier au 7 avril 2013.	2,00 €	-
Henri Le Sidaner, de Yann Farinaux	39,50 €	-
Carte postale	0,20 €	-
Vimy 1917, la guerre souterraine des Canadiens	15,00 €	10,00 €
Métamorphoses : le port d'Etaples entre passé et avenir	15,00 €	-

NB : Les frais d'expédition pour les publications sont en sus, soit de 3 € pour une

publication et + 1 € par ouvrage supplémentaire.

Article 2 : Un rabais de 50 % sera pratiqué sur le prix de vente des publications éditées depuis plus de 2 ans par le Département qui seront proposées au public dans les locaux des archives départementales, à l'occasion d'ouvertures exceptionnelles et notamment pour les Journées européennes du patrimoine.

Article 3 : Un rabais de 50% pourra être pratiqué sur le prix de vente des publications de la Direction des Archives Départementales lors de participations à des manifestations selon les conditions définies à l'article 5 de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 sur le prix du livre.

Article 4 : Les tarifs de reproduction, mise à disposition et réutilisation de documents d'archives fixés par le présent règlement s'appliquent à tous les documents conservés aux Archives départementales, à l'exception, pour la réutilisation, des documents et données soumis au droit de la propriété intellectuelle, ou, s'agissant d'archives privées, si leur entrée aux Archives départementales est assortie de restrictions en matière d'accès ou de réutilisation. Les administrations publiques sont exonérées.

Les déposants et donateurs de fonds privés, et leurs ayants-droits, sont exonérés pour leurs propres fonds.

4.1 Tarifs de reproduction et de mise à disposition des données

4.1.1 Reproductions de documents

TYPES REPRODUCTIONS	PRIX
Photocopies ou impressions de vues numériques préexistantes	
Reproduction (photocopie ou impression) jusqu'au A3 noir et blanc	0,15 €
Reproduction (photocopie ou impression) jusqu'au A3 couleur	0,30 €
Prises de vues numériques standard sans retouche jusqu'au format A3	
Prix forfaitaire de 1 à 10 images numériques JPEG ou PDF	5,00 €
Au-delà de 10 images numériques JPEG ou PDF	5,00 € pour les 10 premières vues + 0,40 € par image supplémentaire
Prises de vues numériques de qualité professionnelle (Les photographies sont réalisées à l'aide d'un matériel professionnel)	
Prix unitaire pour une reproduction numérique en couleur d'un document de format inférieur au A2 (420 x 594 mm maximum)	5,00 €
Prix unitaire pour une reproduction numérique en couleur d'un document de format inférieur au A2 (420 x 594 mm maximum)	10,00 €
Prix unitaire pour une reproduction numérique ultra HD en couleur	25,00 €

NB : En cas d'envoi postal, les frais sont à la charge du demandeur.

4.1.2 Documents numérisés diffusés sur le site internet des Archives départementales

Il est possible de télécharger gratuitement les images, en fichier .pdf, sur le site des Archives départementales du Pas-de-Calais.

Si un autre format (.jpeg) est souhaité par le demandeur, des frais d'extraction des données sont facturés :

NOMBRE DE VUES	FRAIS D'EXTRACTION
De 1 à 10 vues	2,00 € par vue
De 11 à 100 vues	Forfait : 10,00 €
De 101 à 500 vues	Forfait : 15,00 €
De 501 à 2 500 vues	Forfait : 23,00 €
De 2 501 à 5 000 vues	Forfait : 40,00 €
De 5 001 à 10 000 vues	Forfait : 60,00 €
De 10 001 vues à 35 000 vues	Forfait : 110,00 €
De 35 001 vues à 70 000 vues	Forfait : 200,00 €
De 70 001 vues à 150 000 vues	Forfait : 350,00 €
De 150 001 vues à 250 000 vues	Forfait : 575,00 €
De 250 001 vues à 500 000 vues	Forfait : 750,00 €
Au-delà de 500 000 vues	Forfait : 1150,00 €

NB : L'extraction des données ne peut être réalisée que sur fourniture d'une liste précise, valide et exhaustive des données à extraire.

4.1.3 Cas particulier des reproductions d'archives audiovisuelles

Les reproductions sont réalisées sous forme numérique exclusivement, et portent sur la totalité de l'unité documentaire demandée.

Elles ne peuvent être fournies qu'en cas de copies numériques préexistantes. Si le document n'existe pas sous forme numérique, il n'est pas possible, pour des raisons techniques, d'en obtenir une copie. Auquel cas, si l'état de conservation du document le permet, le demandeur est invité à recourir aux services d'un prestataire privé, qui assurera, à ses frais, la prise de vue aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

4.2 Redevance de réutilisation commerciale des informations issues des programmes de numérisation des Archives départementales

Les administrations (musées, services d'archives, etc.) ou les associations réutilisant des documents en vue de la réalisation d'une exposition dont l'entrée est gratuite sont exonérées de ces droits. Si l'entrée est payante, la redevance est due.

Exonérations des droits de réutilisation pour les points 1 et 2 pour les tirages inférieurs à 1 000 exemplaires, excepté les produits publicitaires.

La redevance est payable :

- en une seule fois lorsque le paiement annuel est impossible (publication papier ou édition multimédia ou audiovisuelle pour lesquelles la durée de diffusion est soit très ponctuelle - inférieure à un an - soit imprévisible, rendant impossible un paiement annuel ;

- ou annuellement dans les autres cas.

4.2.1 Réutilisation inférieure à 1000 vues

Publication dans un ouvrage ou périodique :
 Image insérée au texte : 10 € la vue.
 Première ou dernière de couverture : 25 € la vue.
 Publication sur support multimédia (CD-Rom, édition électronique etc.) : 30 € la vue.
 Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches, etc.) : 100 € la vue.
 Publication sur internet : 30 € la vue par an.

4.2.2 Réutilisation au-delà de 1 000 vues

Dans le cas d'une réutilisation commerciale massive, une redevance annuelle est définie en fonction du nombre de vues :

NOMBRE DE VUES	PRIX
De 1001 à 5 000 vues	0.10 € par vue
De 5001 à 10 000 vues	0.05 € par vue
De 10 001 à 50 000 vues	0.025 € par vue
De 50 001 à 100 000 vues	0.0075 € par vue
De 100 001 vues à 200 000 vues	0.0064 € par vue
De 200 001 vues à 300 000 vues	0.0045 € par vue
De 300 001 vues à 400 000 vues	0.0033 € par vue
De 400 001 vues à 500 000 vues	0.0025 € par vue
Au-delà de 500 000 vues	0.0022 € par vue

NB : Ces tarifs de réutilisation commerciale n'incluent pas les frais d'extraction et de mise à disposition des données. En cas de fourniture des données (fichiers images, etc.) par les Archives départementales, les frais d'extraction des données et de mise à disposition doivent également être acquittés par le demandeur.

4.3 Modalités de mise à disposition de reproductions numériques

En cas de fourniture des reproductions numériques par la direction des Archives départementales du Pas-de-Calais, l'administration détermine le support de mise à disposition des données, en fonction de ses possibilités techniques, dans des conditions qui rendent possibles la réutilisation (en fonction du volume, du support matériel ou de leur disponibilité sur le site des Archives départementales).

VOLUME DE DONNEES	MODALITES DE MISE A DISPOSITION POSSIBLES	TARIF
Jusqu'à 4 Mo maximum	Envoi par courrier électronique (<i>sous réserve des capacités de la messagerie électronique du demandeur</i>)	Gratuit
Jusqu'à 2 Go maximum	Mise à disposition des données sur la plate-forme web de transfert de fichiers du Conseil départemental du Pas-de-Calais	Gratuit

Jusqu'à 4,7 Go maximum	DVD-R	2,75 € l'unité + frais d'envoi postaux
------------------------	-------	---

NB : Une même demande peut faire l'objet de plusieurs envois suivant les modalités ci-dessus dans la limite de 10 Go. Au-delà de 10 Go de données, le demandeur devra acquérir par ses propres moyens et fournir aux Archives départementales un support de stockage adapté aux données considérées, pour que la copie des données demandées puisse être réalisée. Le cas échéant, le demandeur assumera le coût des frais de transport.

Article 5 : Les recettes seront imputées sur une des régies ouvertes au sein de la collectivité.

Article 6 : La présente décision entre en vigueur dès l'observation des formalités relatives à la transmission au contrôle de légalité et à la publicité de l'acte. Elle entraîne l'abrogation des précédents actes relatifs à la tarification des Archives départementales, site de Dainville.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARRAS, le 20 DEC. 2019

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,



Jean-Claude LEROY